Cybersécurité. C’est à l’État de protéger les citoyens

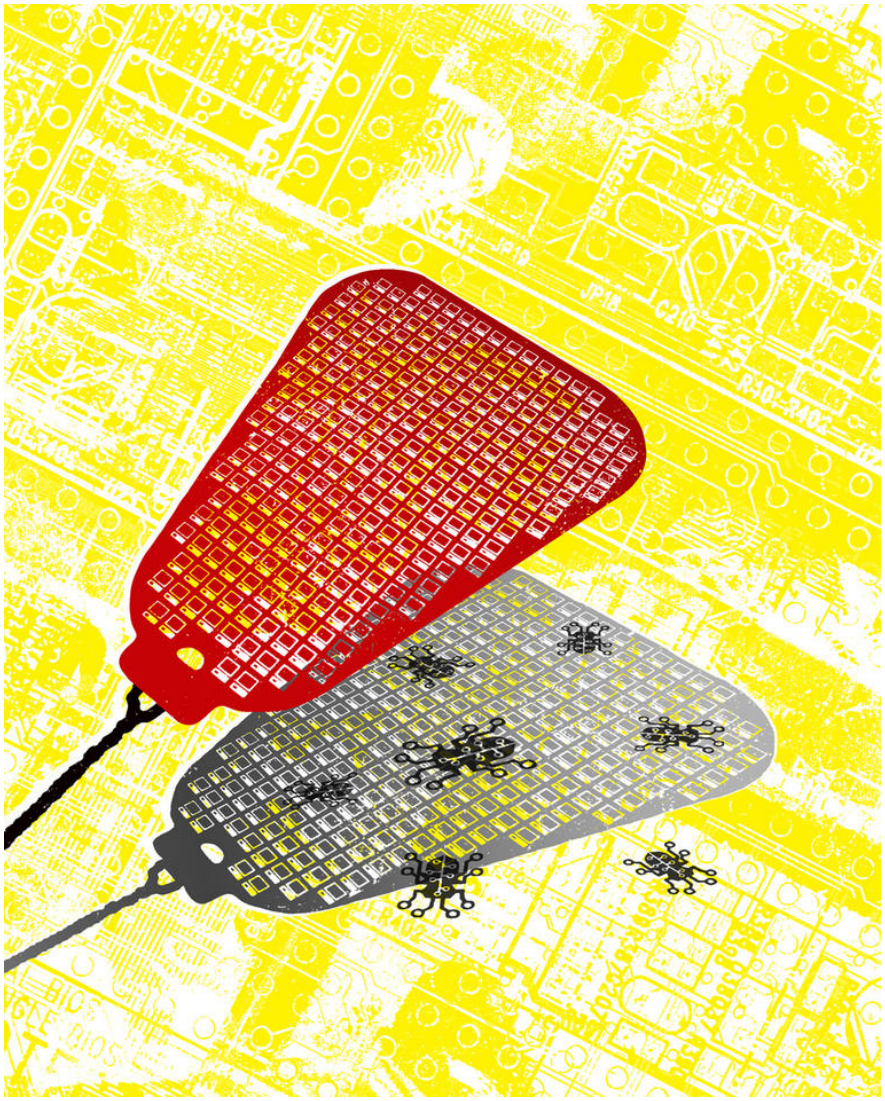

Cybersécurité. C’est à l’État de protéger les citoyens

Demander aux particuliers de sécuriser leur ordinateur revient à leur demander d'installer un bouclier antimissiles dans leur jardin. Ce qu'il faudrait en revanche, c'est une "douane numérique", estime un spécialiste néerlandais en sécurité internationale.

Essayez de vous imaginer qu'un grand nombre de missiles russes ou nord-coréens soient pointés vers les Pays-Bas et que le gouvernement néerlandais reçoive une menace annonçant que ces missiles seront lancés dans trois jours, à moins que nous nous rendions sur-le-champ et que nous versions 100 milliards d'euros sur les comptes bancaires de Poutine et de Kim Jong-un. Et imaginez-vous que le gouvernement de Mark Rutte dise à l'ensemble des citoyens, des hôpitaux, des entreprises et des établissements scolaires néerlandais : vous allez devoir compter sur vos propres forces, débrouillez-vous pour installer un bouclier antimissiles dans votre jardin et ne leur versez pas un centime.

Pas une personne sensée ne serait prête à concevoir un tel scénario sans objecter aussitôt qu'une telle situation relève de la sécurité nationale, une mission fondamentale de l'État qui doit être centralisée. Quand un pays risque d'être mis en pièces par des crapules, que ce soit pour des raisons politiques ou simplement criminelles, il est difficilement justifiable de compter sur ses citoyens et ses institutions

Ko Colijn

Notre métier : Vous apprendre à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (réglementation relative à la protection des données à caractère personnel).

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Cybersécurité. C'est à l'État de protéger les citoyens | Courrier international*